

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS92

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 13

Après l'alinéa 29, insérer l'alinéa suivant :

« a *bis*) Au deuxième alinéa, substituer aux mots : »ces orientations« les mots : »les orientations stratégiques de l'entreprise« . ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

L'insertion à l'alinéa précédent d'une référence aux orientations de la formation professionnelle pourrait laisser croire que le comité d'entreprise émet en réalité un avis sur celles-ci et non sur les orientations stratégiques de l'entreprise: il convient donc de préciser ce point.